



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 10/04/2025

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Stéphane ENTÈME, Maire.

Date de convocation : 04/04/2025

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 12 - Votants : 16 dont 4 pouvoirs

Le quorum de 9 élus est atteint

Présents : M. Stéphane ENTÈME Maire, Mme Françoise MÉNARD, M. Rodolphe BORRÉ, M. Christian MAILLARD, Adjoint au Maire, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mme Sylvie CHATELLIER, M. Vincent CAILLÉ, Mme Servane CHESNEAU, M. Benoît COUTEAU, M. Pascal BOUTON, M. Sébastien BESSON, M. Richard LOPEZ,

Absente excusée : Mme Linda GABORIAU qui donne pouvoir à M. Pascal BOUTON
Mme Gwladys BRANGER qui donne pouvoir à Mme Françoise MÉNARD
Mme Hélène QUÉMÉRÉ qui donne pouvoir à M. Sébastien BESSON
Mme Magalie RAVELEAU DUAUT qui donne pouvoir à M. Richard LOPEZ

Secrétaire de séance : M. Christian MAILLARD

2025-04-10-005–Acquisition du bien situé 19 le Pont

Vu l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Communauté d'agglomérations de Clisson Sèvre & Maine Agglo (CSMA), propriétaire du logement 19 Le Pont, utilisé comme logement d'urgence, souhaite vendre ce bien d'une surface d'environ 27 m²,

Considérant que CSMA propose à la Commune de Monnières de l'acquérir pour un montant de 19 000 euros (hors frais),





Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions

- **APPROUVE** l'acquisition du bien situé 19 le Pont sur la commune de Monnières pour un montant de 19 000 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à négocier le prix de cette acquisition auprès de CSMA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le secrétaire de séance
Christian MAILLARD

Registre certifié conforme,

Le Maire
Stéphane ENTÈME

